



AEDBF
FRANCE

L'AEDBF France vous prie de bien vouloir assister au Webinar
qu'elle organise **le mardi 9 mars 2021 de 9 h 00 à 10 h 30**
par visioconférence (Cisco Webex)

Monsieur Timothée Huré

Adjoint au chef du Bureau Epargne et marchés financiers, Direction Générale du Trésor

et

Monsieur Julien Nivot

Division fintech, innovation et compétitivité, Autorité des marchés financiers

et

Madame Karima Lachgar et Monsieur Pierre Storrer

Lachgar Storrer & Associés – Avocats au barreau de Paris

traiteront du thème :

« Offre de tokens *v.* offre de titres financiers tokenisés : distinctions et chevauchements »

L'offre au public de tokens bénéficie d'un régime libéral issu de la loi Pacte, sauf lorsque ceux-ci sont assimilables à des titres financiers (*security tokens*), mais la distinction des deux relève de la fausse évidence.

Par ce webinar, les intervenants évoqueront les différents régimes d'émission des tokens et leurs difficultés en fonction de leur nature juridique.

Modalités d'inscription au Webinar
du mardi 9 mars 2021 de 9 h 00 à 10 h 30
par visioconférence (Cisco Webex)

Toute inscription et tout paiement doivent être effectués sur le site internet de l'AEDBF France à l'adresse suivante :

www.aedbf-france.fr
Onglet « Evènements »

La participation aux frais par personne est de :

- (i) 35,00 euros pour les adhérents de l'AEDBF France à jour de leur cotisation pour l'année 2021,
- (ii) 45,00 euros pour les autres.

L'inscription est gratuite pour les Professeurs agrégés, les Maîtres de conférences et les étudiants en droit (élèves-avocats et élèves de l'ENM inclus).

Les moyens de paiement suivants sont acceptés :

CARTE BANCAIRE

VIREMENT BANCAIRE

CHEQUE BANCAIRE

Les inscriptions ne sont définitives qu'une fois le paiement reçu.

La date limite d'inscription est le 8 mars 2021.

Le lien de la visioconférence vous sera communiqué par courrier électronique le 8 mars 2021 au plus tard.

Ce Webinar est limité à 100 participants.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet de l'AEDBF France.

Pour toute question, vous pouvez nous envoyer un courriel à l'adresse suivante :

aedbf.france@gmail.com

Cette manifestation n'est pas éligible à la validation de la formation continue des avocats.

ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT BANCAIRE ET FINANCIER - FRANCE

ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 – SIÈGE SOCIAL : C/O AMAFI – 13, rue Auber 75009 PARIS – www.aedbf-france.fr